

# J'AI UN ANIMAL SEUL CHEZ MOI

## UN NOUVEAU DISPOSITIF À DESTINATION DES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX ISOLÉS

L'ACPA met à votre disposition un kit de prévention "J'ai un animal seul chez moi"

En cas d'accident ou d'hospitalisation vous empêchant de rentrer chez vous, il signalera à tous les intervenants (pompiers, ambulanciers, forces de l'ordre, particuliers,...), la présence d'un animal de compagnie à votre domicile et permettra de faciliter sa prise en charge durant votre absence.



## **CONTENU DU KIT DE PRÉVENTION**



LA CARTE

Pensez à toujours l'avoir sur vous, dans votre portefeuille, par exemple à côté de votre carte vitale.



L'AFFICHETTE

A accrocher à l'intérieur de votre domicile, dans un endroit visible et dégagé, comme votre frigidaire.

### **COMMENT FONCTIONNE CE DISPOSITIF?**

- Renseignez votre nom sur les supports à votre disposition.
- Indiquez dans la case correspondante, le nombre d'animaux présents dans votre foyer et précisez leur nom.
- Inscrivez, par ordre de priorité, les coordonnées (nom, téléphone, ville de résidence), d'une à trois personne(s) de confiance à contacter pour la prise en charge de votre ou vos petits compagnons.

Ecrire au stylo Bic, en lettres capitales

#### SE PROCURER LE KIT

La carte et l'affichette sont disponibles gratuitement à l'ACPA (Association Chalonnaise de Protection des Animaux) Refuge Charlotte EVEN, Chemin du Platier 51, 510 FAGNIÈRES .

Vous pouvez également les télécharger sur notre site internet et les imprimer directement chez vous.

- chemin du platier, Fagnières, France
- +33 3 26 70 54 70
- contact@refuge-acpa.fr

